

LICENCE
PRO

université
de BORDEAUX

Faculté d'économie,
gestion et AES



Métiers de l'administration territoriale

Ressources humaines, finances et marchés
publics, urbanisme et action foncière

Objectifs de la formation

Dans le contexte d'une actualité sans cesse renouvelée en matière de décentralisation et des nombreux départs à la retraite en cours et à venir dans les collectivités territoriales, la licence professionnelle Métiers de l'administration territoriale veut intervenir, en complément du système traditionnel des concours, pour favoriser :

› l'accès externe à l'emploi administratif territorial et les politiques de recrutement des personnels titulaires ou contractuels des collectivités, en attirant aussi bien des étudiants en formation initiale que des demandeurs d'emploi ou salariés en formation continue ;

› la formation continue interne à l'emploi territorial et les politiques de gestion des qualifications et des promotions au sein de la filière administrative, notamment avec la possibilité de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Pour les étudiants diplômés, l'accent professionnel de la formation renforce les chances d'insertion dans l'emploi territorial. Pour les collectivités territoriales, la licence ouvre des opportunités de recrutement et elle peut contribuer à une gestion dynamique de leurs ressources humaines.

Profil souhaité

Le niveau d'études minimum requis pour candidater est de deux années d'enseignement supérieur validées, c'est-à-dire deux premières années de licence (L2 ou DEUG), DUT ou BTS ; sont plus particulièrement adaptés les L2 de droit, d'administration économique et sociale, d'économie-gestion, les DUT tertiaires (notamment gestion des entreprises et administration) et les BTS tertiaires.

La sélection des candidats s'effectue sur dossier et entretien. Elle prend en compte non seulement le niveau académique des candidats mais aussi la qualité de leur projet professionnel. Une accession à la licence est possible par une validation des acquis professionnels (VAP) pour les postulants n'ayant pas le niveau requis de diplôme.

Contenu des enseignements

La licence comprend six unités d'enseignement (UE) :

UE 1 L'environnement territorial (80 h)

- › Le cadre de l'organisation territoriale
- › Les compétences des collectivités territoriales
- › Les acteurs des collectivités territoriales

UE 2 L'action territoriale (50 h)

- › Finances et fiscalité des collectivités territoriales
- › Le contrôle de l'action territoriale

UE 3 Méthodes professionnelles (60 h)

- › Bureautique
- › Conduite de projets
- › Rédaction administrative
- › Encadrement d'équipe/conduite de réunion
- › Techniques de recherche d'emploi

UE 4 Unité de spécialisation (120 h), au choix :

- UE 4a › **Gestion des ressources humaines**
 - › Management administratif des RH
 - › Management stratégique des RH
- UE 4b › **Finances locales et marchés publics**
 - › Finances locales (moyens financiers et cadre budgétaire)
 - › Gestion financière
 - › Marchés publics et délégations de services publics
- UE 4c › **Urbanisme et action foncière**
 - › Planification et application du droit des sols
 - › Maîtrise foncière et aménagement

UE 5 Projet tuteuré (120 h)

UE 6 Stage (12 semaines)

Spécificité

Un diplôme d'université réservé aux agents des collectivités est proposé en complément de la licence professionnelle : le Certificat professionnel d'administration des collectivités territoriales. Constitué d'enseignements d'une des spécialités (gestion des ressources humaines, finances locales et marchés publics ou urbanisme et action foncière), il comprend un stage de quatre semaines qui peut s'effectuer dans l'emploi.

Dispositif d'accompagnement

- › Une préparation aux concours de l'administration territoriale ainsi que des ateliers de techniques de recherche d'emploi sont proposés aux étudiants afin de favoriser leur intégration professionnelle.
- › En outre, les diplômés sont invités à se positionner auprès des services remplacement des centres de gestion partenaires. C'est pour eux l'occasion d'avoir une première expérience professionnelle en collectivité.



Statistiques

76 % de taux d'emploi
des diplômés
24 % en poursuite d'études

> chiffres de l'Observatoire de la formation et de la vie étudiante, enquête 2012

Professionalisation

- › Stage obligatoire d'une durée de 12 semaines en alternance
- › Projet tuteuré obligatoire
- › Établissements : collectivités territoriales et établissements publics territoriaux

Insertion

professionnelle

La licence professionnelle Métiers de l'administration territoriale offre les connaissances opérationnelles nécessaires pour occuper les fonctions d'encadrement intermédiaire relevant de la filière administrative au sein des collectivités territoriales et établissements publics territoriaux :

- › Secrétaire de mairie
- › Chargé de la gestion du personnel
- › Responsable de la formation
- › Responsable de la gestion budgétaire et financière
- › Gestionnaire des marchés publics
- › Instructeur du droit des sols
- › Chargé d'études d'urbanisme et action foncière...

Carte d'identité de la formation

Diplôme

- › Licence professionnelle

Mention

- › Management des organisations

Spécialité

- › Métiers de l'administration territoriale

Option : 3 spécialités

- › Ressources humaines
- › Finances et marchés publics
- › Urbanisme et action foncière

Conditions d'accès

- › En formation initiale : les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme Bac +2 ou équivalent (L2 AES, droit, économie-gestion, DUT tertiaire, BTS tertiaire).
- › En formation continue : les candidats doivent être titulaires d'un diplôme Bac +2 ou équivalent. Ils peuvent éventuellement bénéficier du dispositif de validation des acquis professionnels ou de l'expérience (VAP-VAE).
- › La procédure de recrutement comporte deux étapes :
 - 1. examen préalable du dossier
 - 2. entretiens visant à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat

Durée et rythme de la formation

- › La formation se déroule sur une année universitaire. Elle alterne périodes d'enseignements et semaines de stage en collectivités territoriales ou en établissements publics territoriaux.

Volume horaire

- › Environ 30 heures par semaine.

Volume annuel

- › 310 heures d'enseignements

Organisation de la formation

- › La licence professionnelle Métiers de l'administration territoriale est une formation créée en partenariat avec la délégation Aquitaine du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale des départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.

Organisation des enseignements

- › Les cours sont assurés par des enseignants-chercheurs des universités, des formateurs du CNFPT et des professionnels des collectivités territoriales. Ils comprennent des cours magistraux, mais également des cours d'application et de suivi méthodologiques en petits groupes.

Contrôle des connaissances

- › Contrôle terminal des connaissances. Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre.

Lieu de la formation

- › Les enseignements sont localisés au Pôle universitaire de sciences de gestion (PUSG) de l'université de Bordeaux et au CNFPT, tous deux implantés sur la rive droite de la Garonne, dans le quartier Bastide, à Bordeaux.

Nombre de places

- › 45, soit 15 par option

Nombre de candidats

- › 150

Infos pratiques

Lieu de la formation

Pôle universitaire de sciences de gestion

35 avenue Abadie

33072 Bordeaux Cedex

Accès > Tram A : station Jardin botanique

CNFPT

Délégation Aquitaine

71 allée Jean Giono

33075 Bordeaux Cedex

Inscription

Retrait du dossier de candidature sur le site de l'université, rubrique Admission

> Licence professionnelle

Contacts

Responsables de la formation

> Alain Pariente

alain.pariante@u-bordeaux.fr

05 56 84 65 30

Secrétariat

> Blanche Motard

lpmat@u-bordeaux4.fr

05 56 00 96 65

CNFPT

> Muriel Poli

muriel.poli@cnfpt.fr

05 56 99 93 76

Contact stages

> Stéphanie Paes

stephanie.paes@cnfpt.fr

05 56 99 93 61



En savoir +

www.u-bordeaux.fr/formation